

ECOWAS

SUPPORT FOR THE IMPLEMENTATION OF THE WEST AFRICA-EU EPA AND THE IMPLEMENTATION OF A DISPUTE SETTLEMENT REGIONAL FRAMEWORK

PROGRAMME'S HIGHLIGHTS

NEWSLETTER 4 NOVEMBER-DECEMBER 2016

The project was developed by TradeCom II Programme in collaboration with the ECOWAS commission. It is designed to support the ECOWAS Commission to strengthen their capacity to implement the West Africa - EU Economic Partnership Agreement (EPA).

The EPA negotiations between West Africa and the European Union started in October 2003 and were concluded in February 2014. The Economic Partnership Agreement with West Africa covers goods and development cooperation. The EPA also included the possibility to hold further negotiations on sustainable development, services, investment and other trade-related issues in the future. The EPA will help West Africa to integrate better into the global trading system and will support investment and economic growth in the region.

The entry into force of the Agreement will ensure a harmonized trade regime between the European Union and the West African region, thereby supporting regional integration and the implementation of the ECOWAS Common External Tariff.

In July 2014, the ECOWAS Heads of State endorsed the EPA for signature. The signature process is currently ongoing at the national level. While all EU member states have completed the ratification process, only 13 out of 16 countries in ECOWAS have appended signature and undergoing the ratification process at national level. The major issue to be addressed is the ownership of the EPA by the main stakeholders, in particular the parliamentarians who have to ratify the agreements before it comes into force.

This project is very timely and will clearly support the West Africa region in the swift implementation of the EPA.

The purpose of this project are two. The first one will lead to a better understanding of the EPA and its ownership by all the stakeholders (parliamentarians, ECOWAS / WAEMU experts, private sector and the civil society). The second purpose is to establish a regional legal framework in dispute settlement for resolving trade disputes and to ensure that agreements are enforced and settled

CEDEAO

ELABORATION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES DE FORMATION ET DE DIVULGATION DE L'APE CEDEAO/UE ET MISE EN PLACE D'UN CADRE RÉGIONAL D'ASSISTANCE JURIDIQUE AUX ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LE DOMAINE DES CONTENTIEUX COMMERCIAUX

LES ELEMENTS MARQUANTS DU PROJET

BULLETTIN D'INFORMATION 4 NOVEMBRE-DECEMBRE 2016

Ce projet, conçu par le programme TradeCom II en partenariat avec la Commission de la CEDEAO, vise à appuyer la Commission de la CEDEAO et à renforcer sa capacité à mettre en œuvre l'Accord de partenariat économique Afrique de l'Ouest-UE (APE).

Les négociations de l'APE entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne ont débuté en octobre 2003 et se sont conclues en février 2014. L'Accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest regroupe la coopération en matière de biens et de développement. Il comprenait également la possibilité de tenir ultérieurement d'autres négociations sur le développement durable, les services, l'investissement et d'autres domaines liés au commerce. Cet APE permettra à l'Afrique de l'Ouest de mieux s'intégrer dans le système commercial mondial et appuiera les investissements et la croissance économique dans la région.

L'entrée en vigueur de l'Accord assurera l'harmonisation du régime commercial entre l'Union européenne et la région de l'Afrique de l'Ouest, soutenant ainsi l'intégration régionale et la mise en place des tarifs extérieurs communs de la CEDEAO.

En juillet 2014, les chefs d'État de la CEDEAO ont donné leur aval pour la signature de l'APE. Le processus de signature est actuellement en cours au niveau national. Tandis que tous les États membres de l'UE ont achevé le processus de ratification, seuls 13 pays sur 16 de la CEDEAO ont apposé leur signature et ont entamé le processus de ratification au niveau national. La question principale restant à régler est celle de l'appropriation de l'APE par les principaux acteurs, tout particulièrement les parlementaires devant ratifier les accords avant qu'ils ne puissent entrer en vigueur.

Il semble ainsi évident que ce projet, en temps opportun, appuiera la région d'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre rapide de l'APE.

Ce projet consiste de deux objectifs. Le premier permettra une meilleure compréhension de l'APE et son appropriation par les acteurs concernés (parlementaires, experts CEDEAO / UEMOA, secteur privé et société civile). Le second permettra d'établir un cadre législatif régional pour le règlement de différends afin de résoudre les différends commerciaux et de s'assurer que les accords soient exécutés et réglés.